



AVIS DE PUBLICITE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L.2122-1-1 du CG3P.

I. Objet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour un événement festif.

La Ville de L'Haÿ-les-Roses, souhaite mettre à disposition une partie du domaine public, en vue de l'installation de deux **(2) Food truck** à l'occasion de la manifestation « **Salon de la Police Municipale** », qui aura lieu le **mardi 16 septembre 2025 de 09h à 18h**.

Lieu de la manifestation :

**Moulin de la Bièvre (dans la cour)
73 avenue Larroumès
94240 L'Haÿ-les-Roses**

Durée de la manifestation : 7h

Environ 200 personnes sont attendues sur la journée.
Repas le midi et tout au long de l'après-midi.

II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation

Dans la cour du Moulin, le Food truck pourra s'installer un espace dit « Espace restauration ». Il disposera d'une trentaine de m² pour s'installer. Possibilité de mettre des « manges-debout » devant le Food truck. La ville installera également une salle dans laquelle les gens pourront aller se restaurer (tables et chaises à disposition)

Deux prise 16 ampères sera fournie aux Food truck soit 3.5Kw.

L'utilisation du gaz est acceptée, mais doit être annoncée en amont afin de faire l'objet d'une déclaration.

Prévoir un extincteur.

III. Visite des lieux

Une visite des lieux n'est pas nécessaire, mais possible si le prestataire le souhaite. Dans ce cas, il devra prendre attache auprès du service évènementiel, dont les coordonnées téléphoniques sont indiquées à l'article X du présent avis de publicité.

IV. Activités proposées

Le food truck devra proposer des menus variés et attractifs à destination d'un public adulte. Les propositions pourront inclure, par exemple, des plats de type burger, tacos, burritos, ainsi que des accompagnements tels que des chips, des cookies, des brownies ou des barres chocolatées. Des boissons fraîches en canette devront également être prévues en quantité suffisante.

L'exploitant devra transmettre une proposition détaillée de ses menus, accompagnée de la grille tarifaire correspondante. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des tarifs, notamment avec une formule à 10 €.

Toutes les propositions culinaires, y compris celles sortant du cadre mentionné, seront étudiées avec intérêt.

V. Durée de l'exploitation

Horaires de la manifestation : de 9h à 18h.

Arrivée du Food truck possible à partir de 8h.

Le Food truck devra être prêt pour commencer son service dès 11h30 et ce, jusqu'à la fin de l'évènement.

VI. Redevance

En guise de redevance, chaque Food truck s'engage à offrir 9 repas (1 menu + 1 boisson), en direction du personnel communal travaillant sur la manifestation.

VII. Candidature

Lettre de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ;
- Le descriptif du Food truck (descriptif technique, alimentation proposée (fournir propositions menus + tarifs)) ;
- **Photos du Food truck et de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations et du respect de l'hygiène** ;
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois ;
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Il est demandé à l'exploitant de proposer de la vaisselle jetable « écoresponsable ».

VIII. Adresse de transmissions des demandes

Toutes les demandes d'occupation du domaine public doivent être adressées à la Direction des Achats et de la Commande Publique, sise, 41 rue Jean-Jaurès, 94240 L'Haÿ-les-Roses ou par courriel à mailsamp@ville-lhay94.fr.

La présentation du dossier du candidat est laissée à la libre appréciation du candidat.

IX. Durée de publicité

Du Lundi 26/05/2025 au vendredi 06/06/2025.

Date limite de réception de la demande d'occupation : **Vendredi 06 juin 2025 à 12h00**

X. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à :

Anthony MISTRETTA
Chargé de mission Prévention/Sécurité
Police Municipale
01 41 98 36 96 / 06 25 76 32 51
@ : anthony.mistretta@ville-lhay94.fr

Elsa LEGUAY-BLOUET
Coordinatrice du service Evènementiel
Espace Culturel Dispan de Floran (DACE)
Tél : 01 46 15 78 75
@ : elsa.leguay-blouet@ville-lhay94.fr